

**ATTENTION : les élèves doivent être inscrits comme demi-pensionnaires
même s'ils ne mangent qu'occasionnellement dans l'établissement**

Le **prix du repas** s'élève à **4,20 €** (tarif modifiable au 1^{er} janvier). Vous approvisionnez le compte de votre enfant et le réalimentez avant qu'il ne soit inférieur à 4,20 € à raison d'un minimum souhaité de 30 € (Il **n'est pas nécessaire que la somme corresponde à un nombre exact de repas**).

La carte Pass Région sert de carte d'accès au lycée et aussi au service de restauration.

Pour qu'un compte repas soit alimenté le jour même avant midi, trois possibilités :

☞ Effectuer un **paiement en ligne (minimum de 30 €)** en se rendant sur le site de l'établissement à l'adresse : <https://alain-borne.ent.auvergnerhonealpes.fr> Clic sur logo à droite puis, lors de la première connexion, clic sur



CRÉER UN COMPTE

☞ Déposer un **chèque** libellé à l'ordre du lycée Alain Borne (minimum souhaité 30 €) portant **au dos le nom et le prénom de votre enfant, sans enveloppe jusqu'à 10 h 15 dans la boîte à lettres située à l'intendance**
☞ Payer en **espèces** en utilisant le kiosk situé à l'entrée du self ou au bureau n°5 (sans rendu de monnaie)
(voir précisions importantes concernant le kiosk ci-dessous)

Les élèves sont **demi-pensionnaires**, même s'ils ne mangent qu'occasionnellement dans l'établissement.

Informations complémentaires :

- En cas d'oubli de la carte Pass Région, la borne kiosk située au self permet d'éditer un ticket de remplacement, à **condition que le compte soit approvisionné et que votre enfant soit en possession de son mot de passe** (voir précisions au verso).
- En cas de perte de la carte Pass Région, il est nécessaire de faire opposition en se rendant au bureau n°5 du service intendance et de faire rapidement une déclaration sur le site de la Région pour en redemander une autre. Il est également possible d'acheter un badge au service intendance (bureau n°5) au prix de 10 € (tarif modifiable au 1^{er} janvier).

Lors de la chaîne d'inscription des secondes, vous aurez la possibilité d'alimenter le compte de votre enfant avec un minimum de 20 € (uniquement par chèque).

A partir de la dernière semaine d'août, vous pourrez demander la création d'un compte pour payer en ligne en vous rendant sur le site de l'établissement (voir ci-dessus)

AIDES AUX ELEVES

Bourses nationales :

Pour le paiement, il faut impérativement fournir un RIB du responsable légal au bureau n°4 après avoir inscrit le nom et le prénom de l'élève en majuscules au recto.

Vous pourrez déposer ce RIB à la chaîne d'inscription au poste « restauration ».

Fonds sociaux :

Pour les familles sollicitant une aide au titre des fonds sociaux, demander un dossier à compléter au bureau n° 4 (une attestation de paiement de la CAF et une déclaration de revenus seront nécessaires).

BORNE KIOSK TURBOSELF

La borne kiosk installée à l'entrée du self permet :

- aux élèves inscrits à la demi-pension et possédant déjà un badge :
 - de consulter leur compte ou de l'approvisionner uniquement avec des espèces (pièces et billets de 5,10 ou 20 €) et sans rendu de monnaie
 - d'imprimer gratuitement un ticket de remplacement en cas d'oubli de carte en sélectionnant sur l'écran « m'identifier par code », à condition d'avoir le mot de passe en votre possession.

Vous recevrez le mot de passe à compter de la rentrée scolaire et plusieurs fois dans l'année sur votre adresse électronique. Merci de le communiquer à votre enfant, il lui permettra de s'identifier sur le kiosk et d'éditer gratuitement un badge de remplacement en cas d'oubli de son Pass Région

- aux élèves externes ou aux personnes extérieures à l'établissement :
 - d'acheter une carte jetable à 6.30 € (sans rendu de monnaie).